

---

lateur, comme l'on déjà fait certains de ces pays. Le nouvel accord sur le cacao, conclu après la Septième session extraordinaire, prévoit une augmentation importante de l'éventail des prix. L'échelle, qui variait de 29.5 à 38.5 cents la livre (après un ajustement provisoire), s'étendra maintenant de 39 à 55 cents la livre. Le prix moyen que cherche à stabiliser l'accord est donc passé de 34 à 47 cents la livre.

Nous sommes actuellement engagés dans des négociations sur le café et nous nous préparons à des négociations sur le sucre. Tous ces produits de base sont inclus dans l'Approche intégrée de la CNUCED, que nous aidons à mettre en oeuvre par notre appui à ces accords. Nous étudions le cas des autres produits mentionnés dans l'Approche intégrée. Nous avons affirmé que nous étions disposés à rechercher, pour un vaste choix de produits, des solutions qui conviennent aux consommateurs et aux producteurs, y compris les stocks régulateurs lorsqu'ils peuvent être utiles. Et nous ne pensons pas alors uniquement aux produits que renferme la liste de la CNUCED. Dans chaque cas, la nature des engagements variera en fonction des particularités commerciales du produit en cause. Nous poursuivrons cette entreprise, en consultation avec les autres pays intéressés, lors de la réunion que tiendra en décembre le Comité des produits de base de la CNUCED. On a proposé récemment que des mesures soient prises le plus tôt possible au sujet du thé et du cuivre. Si des négociations ont lieu à cet effet, nous serons heureux d'y participer.

En ce qui concerne la libéralisation des échanges commerciaux, nous révisons actuellement notre système de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement. Nous essayons de la sorte de déterminer quels autres avantages peuvent être accordés à ces derniers sans que le Canada en soit indûment affecté. Nous formulons notre offre tarifaire sur les produits tropicaux, laquelle sera étudiée lors des négociations commerciales multilatérales, tel que demandé par les pays en voie de développement. Nous recherchons également avec les pays en développement une façon de traiter le problème de l'escalade tarifaire en utilisant la méthode sectorielle, de façon à donner aux pays producteurs de matières premières plus de possibilités de transformer ces dernières. Les pays développés ont, dans l'ensemble, pris l'engagement de chercher, au cours des négociations commerciales, à faire profiter les pays en voie de développement d'autres avantages.

Au chapitre de la coopération industrielle, nous envisageons plusieurs nouvelles démarches: nous étudions la possibilité de conclure des accords de coopération bilatérale afin de mieux concentrer les efforts que nous déployons dans ce domaine. L'idée est

---